



Déclaration FNEC FP-FO

Au CDEN
du 8 septembre 2022



Monsieur le DASEN, Mesdames et messieurs les membres du CDEN, ce dernier se déroule malgré l'arrivée tardive et dépassant largement les délais légaux des documents de travail.

Les enseignants, les PsyEN et encore plus les AESH, ont bien en cette rentrée scolaire les mêmes préoccupations que les autres salariés : ils sont frappés de plein fouet par l'inflation et voient leur pouvoir d'achat s'effondrer. Le gouvernement n'accorde qu'une « augmentation » de 3,5% de la valeur du point d'indice alors que l'inflation dépasse déjà les 6% pour l'année 2022, il refuse toujours un vrai salaire aux AESH.

Le président de la République promet encore pire en déclarant vouloir réactiver le projet de réforme des retraites et en annonçant de manière provocante « *la fin de l'abondance et de l'insouciance* » ! Mais où est l'« insouciance » ? Du côté de ceux qui veulent que tous les élèves soient instruits ou du côté du ministre de l'Éducation nationale qui déclare : « *Nous faisons au mieux, nous devons faire avec la situation qui est tendue.* » ? Mais d'où vient la « situation » ? Elle ne tombe pas du ciel, c'est le résultat de la politique menée depuis des années et avec laquelle le même ministre refuse de rompre ! La situation n'est pas « tendue », elle est catastrophique ! Cette chute du pouvoir d'achat s'accompagne d'une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Au niveau national, ce sont des milliers de classes surchargées, des milliers de classes qui sont à la rentrée ou seront en cours d'année sans enseignants statutaires. Ce sont 4000 postes non pourvus dans les concours d'enseignement. Et le ministre accentue encore la casse du statut en organisant des « *job dating* » pour recruter des contractuels ! Face à cette situation intenable, le ministre a annoncé la mise en place d'un concours exceptionnel au printemps prochain pour titulariser les contractuels, répondant en ce sens à une revendication portée par la FNEC FP-FO. Il reconnaît ainsi la nécessité de recruter des personnels sous statut, alors que l'on manque partout d'enseignants. Mais pourquoi ne pas l'organiser cet automne ? Pourquoi ne pas recruter dès maintenant les personnels titulaires nécessaires ?

La volonté d'Uberisation de l'École publique réaffirmée par le président Macron aux recteurs à l'occasion de cette rentrée (une première) se heurte pourtant à la résistance des personnels. Suite à la mobilisation des lauréats, le ministre a consenti à répondre à une revendication de la FNEC FP-FO en recrutant les listes complémentaires. C'est loin d'être suffisant, il faut ré-abonder ces listes, organiser dès maintenant ces concours exceptionnels.

D'autre part, le Ministre Ndiaye reste sourd aux revendications des AESH : rien sur l'ouverture immédiate d'une négociation pour revaloriser la grille salariale, ni sur un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL ! Et ce seront encore des milliers d'AESH qui manqueront à la rentrée impliquant une multiplication des mutualisations, et dégradant les conditions de travail de tous. Pour la FNEC-FP FO il y a urgence à répondre à ces revendications.

Avec sa confédération et sa fédération, le SNUDI-FO n'accepte pas la liquidation de tous les services publics dans ce pays, et en premier lieu celle de l'École publique !

C'est aussi pour cette raison que le SNUDI-FO continue de combattre la mise en concurrence entre les écoles, la territorialisation, l'instauration d'un management digne des entreprises privées initié par PPCR ... comme la mise en œuvre et l'extension de l'expérimentation marseillaise où les directeurs sont partie prenante du choix des adjoints au sein d'écoles devenues autonomes, comme la mise en place d'évaluations d'école où les personnels seraient contraints de subir une auto-évaluation ainsi qu'un audit mené par des personnalités extérieures.

Nous vous demandons ici formellement, M. le DASEN, qu'au regard de l'absence d'obligation réglementaire de subir une évaluation d'école, et de la volonté de la Haute-Garonne de ne pas évaluer les écoles, **« Nous ne ferons pas d'évaluations d'école au 1er trimestre. On verra plus tard. »**, les collègues, les équipes qui refusent l'évaluation d'école et vous l'ont fait savoir, soient dispensés de participer à ce dispositif. Nous soutiendrons leurs démarches et leurs demandes !

Alors non : nous ne pouvons pas accepter qu'il n'y ait pas d'ouvertures franches dans les écoles surchargés de Haute-Garonne ! Les collègues ne veulent plus de bricolages frôlant l'inégalité :

Le recours aux contractuels ; Les seuils non respectés ; Les fusions ; Les transformations en école primaire pour mutualiser les effectifs et contraindre les conseils des maîtres à des répartitions inadaptées ; Les « ouvertures provisoires à crédit » ; les « accompagnements en septembre » (liste non exhaustive).

Le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, revendique :

- Les ouvertures de classes demandées, l'annulation des fermetures refusées avec un moratoire sur les fermetures et l'annulation de la fermeture de l'école maternelle Port Garaud à Toulouse ;
- le recrutement massif, exclusif et immédiat de personnels sous statut de fonctionnaire d'Etat ;
- le ré-abondement de la liste complémentaire ;
- l'organisation à très court terme d'un concours supplémentaire de recrutement de Professeurs des Ecoles ouvert aux étudiants de niveau L3, afin d'élargir le vivier des candidats et de permettre que chaque poste dans notre département soit pourvu par des enseignants sous statut ;
- l'abandon de la masterisation et de la réforme Blanquer des concours ;
- le retour à un recrutement à Bac+3 avec une véritable formation professionnelle initiale rémunérée ;
- l'abandon définitive des évaluations d'écoles ;
- concernant l'école inclusive, nous vous demandons que, conformément au décret 2020-515 du 4 mai 2020, « un rapport des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive » soit « adressé annuellement au conseil départemental de l'éducation nationale ».

FO exige :

- l'abrogation de la « loi de transformation de la Fonction publique » ;
- l'augmentation de 22% de la valeur du point d'indice pour rattraper le pouvoir d'achat perdu par les fonctionnaires ces 20 dernières années...